
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019-2020

9 JUIN 2020

PROPOSITION DE DÉCRET

MODIFIANT LE DÉCRET COORDONNÉ DU 16 JUILLET 1975 INSTITUANT UN PRIX
LITTÉRAIRE DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE(1)

AMENDEMENT(S)
DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

(1) Voir Doc. n°84 (2019-2020) n°1

TABLE DES MATIÈRES

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | Amendement n° 1 déposé par MM. Matthieu Daele, Charles Gardier, Mme Isabelle Emmery, M. Benoit Dispa et Mme Amandine Pavet | 3 |
|---|--|---|

1 Amendement n° 1 déposé par MM. Matthieu Daele, Charles Gardier, Mme Isabelle Emmerly, M. Benoit Dispa et Mme Amandine Pavet

Il est inséré un article 1 rédigé comme suit :

« A l'article 3, 4° de la proposition de décret modifiant le décret coordonné du 16 juillet 1975 instituant un prix littéraire du Parlement de la Communauté française, remplacer les termes « Conseil de la jeunesse de la Communauté fran-

çaise » par « Forum des jeunes ».

Justification

Le décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse en Communauté française est abrogé avec l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2020, du décret du 3 mai 2019 instaurant un Forum des jeunes de la Communauté française. Il s'agit donc de mettre à jour l'appellation au sein du décret instituant le prix littéraire du Parlement de la Communauté française.